

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : ESSONNE

## DELIBERATION n° 08/2024 Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 04 avril 2024 Convocation : vendredi 29 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre-avril à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

<u>Présents</u>: Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT -- Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique

RIAUD – Gilles TOURNIER - Vincent ROUDAUT

<u>Absente excusée</u>: Pascal GUERIN - Virginie LAZA

<u>A donné pouvoir à</u>: Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS

Secrétaire de séance : Véronique RIAUD

**Objet** : Affectation des résultats

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement 188 299.87 € au compte 001
  - Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit 366 319.13 € en fonctionnement au compte 002.
  - Affecter au compte 1068 la somme de 188 299.87 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

## Nombre de membres :

En exercice: 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

**Pour: 12** 

Abstention: 00 Contre: 00

POUR EXTRAIT CONFORME Fait à Boissy-La-Rivière, le 04/04/2024 Le Maire, dominique LEROUX